



## Procédure au tribunal/separer

Par **asheley**, le **05/01/2008** à **01:16**

suite a une dispute avec mon compagnon,sous le coup de la colere comme il me bloqué dans un coin violamment,j'ai saisi ce qu'il y avez su la table et malheureusement c'etait un couteau,j'ai passée 48 h de garde a vue et convoqué ulterieurement ,mon compagnon n'a pas porté plainte puisqu'il reconnait qu'il m'avait poussé a bout et qu'il n'etait pas dans son etat(ivre)c'est le procureur qui me poursuit.aujourd'hui je suis suivie pshycologiquement et lui aussi,j'ai une interdiction de l'approché jusqu'au procès,nous voulons redemmarer une vie a zero est\_ce possible?peut-on noous interdire de nous remettre ensemble?

Par **Antoine ETCHEVERRY**, le **11/01/2008** à **09:36**

Bonjour,

Le tribunal a la possibilité de prononcer une interdiction de voir une personne, mais dans des conditions particulières...

Si vous expliquez que vous redemmerez une histoire, je vois mal un Tribunal vous interdire de revoir votre bienaimé.

Cordialement,

Antoine ETCHEVERRY  
[www.etcheverry-avocat.com](http://www.etcheverry-avocat.com)